



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/43/159  
S/19521  
19 février 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Points 42, 72, 130 et 137 de la  
liste préliminaire\*  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON  
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 19 février 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Comme suite à mes lettres précédentes relatives aux incidents le long de la frontière lao-thaïlandaise dans la région de la commune de Nabonoi, district de Botène, province de Sayaboury, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les textes du message en date du 3 février 1988 que S. E. M. Phoun Sipaseuth, Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, a adressé à S. E. M. Vernon A. Walters, Président du Conseil de sécurité (annexe I), de ma lettre, datée du 11 février 1988, que j'ai envoyée au Président du Conseil de sécurité et aux autres membres du Conseil (annexe II), du message en date du 11 février 1988 que S. E. M. Phoun Sipaseuth a envoyé au Président du Conseil de sécurité (annexe III) et du message en date du 11 février 1988 que S. E. M. Kaysone Phomvihane, Président du Conseil des ministres de la République démocratique populaire lao, a envoyé à S. E. M. Prem Tinsulanonda, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande (annexe IV).

\* A/42/50.

A/43/159

S/19521

Français

Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 72, 130 et 137 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Alounkeo KITTIKHOUN

ANNEXE I

Message daté du 3 février 1988, adressé au Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies par le Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao

J'ai l'honneur de vous informer que, depuis le début de 1987, les tenants du pouvoir en Thaïlande ont envoyé des troupes armées empiéter sur le territoire de la commune de Nabonoi, district de Botène, province de Sayaboury. Mais, depuis le 15 décembre 1987, les attaques d'empiètement se sont de plus en plus acharnées, allant de l'utilisation des artilleries lourdes jusqu'à l'aviation et aux obus à charge phosphorique et chimique, et cela au moment où le problème des trois villages lao situés au district de Paklay de la même province n'a pas encore été réglé et que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, par sa décision du 9 octobre 1984, demeure saisi.

A présent, cette dangereuse situation se détériore davantage à la suite des déclarations menaçantes du commandant en chef de l'armée thaïlandaise et de son ministre de la défense, proférant l'utilisation de leur supériorité militaire pour repousser les troupes lao hors de la région, c'est-à-dire du territoire lao. Devant cette grave situation qui menace le bon voisinage entre les deux peuples ainsi que la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est, je vous serais obligé de vous demander d'user de votre influence pour amener la Thaïlande à s'engager, sans délai et sans condition, à des négociations avec la partie lao en vue de régler ce problème par la voie pacifique.

Le Vice-Président du Conseil  
des ministres et Ministre  
des affaires étrangères,

(Signé) Phoun SIPASEUTH

ANNEXE II

Lettre datée du 11 février 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à mes lettres précédentes, j'ai l'honneur de vous communiquer des informations supplémentaires au sujet de l'attaque thaïlandaise contre le territoire lao.

Si j'ai bien compris, le Ministre thaïlandais des affaires étrangères, S. E. M. Siddhi Savetsila, a de nouveau déclaré tout récemment qu'il était disposé à rencontrer à Bangkok le Ministre lao des affaires étrangères, S. E. M. Phoun Sipaseuth, si ce dernier le souhaitait. Le Ministre thaïlandais des affaires étrangères a ajouté qu'aucune réponse positive n'avait encore été reçue du Ministre lao des affaires étrangères. En toute honnêteté, cette déclaration constitue une simple manoeuvre de propagande. Elle a pour seul objet de tromper l'opinion publique thaïlandaise, ainsi que la communauté mondiale. Pour qu'il n'y ait aucune confusion possible, je prends la liberté de vous exposer les faits ci-après :

Le 28 janvier 1988, le Chargé d'affaires par intérim de la Thaïlande à Vientiane a fait savoir au Ministère lao des affaires étrangères que le Ministre thaïlandais des affaires étrangères avait exprimé le désir de rencontrer le Ministre lao des affaires étrangères à Bangkok.

Le 29 janvier 1988, l'Ambassadeur de la Thaïlande, à son retour de Bangkok, a indiqué clairement, à une conférence de presse tenue à Vientiane, qu'il n'y aurait aucune négociation tant que les troupes lao ne se seraient pas retirées du territoire thaïlandais.

Le 1er février 1988, un conseiller de l'ambassade de Thaïlande à Vientiane a remis au Ministère lao un mémorandum dans lequel le Gouvernement thaïlandais insistait de nouveau sur le fait qu'avant toute négociation, le Gouvernement lao devait retirer ses troupes du territoire thaïlandais.

Compte tenu des faits susmentionnés, mon Gouvernement est parvenu à la conclusion que le Gouvernement thaïlandais persiste à exiger le retrait des troupes lao de la zone, c'est-à-dire de notre propre territoire, comme préalable à des pourparlers (le Gouvernement lao a également exigé que la Thaïlande retire ses troupes de cette zone, mais il n'a pas fait de ce retrait une condition préalable aux négociations car nous avons déjà accepté de négocier avec la Thaïlande en 1984, bien que les troupes thaïlandaises occupassent encore à cette époque nos trois villages). Le fait que le Ministère thaïlandais des affaires étrangères se prétende disposé à rencontrer le Ministre lao des affaires étrangères n'a donc aucune signification. A ce jour, le Gouvernement lao n'a reçu aucune réponse officielle de la Thaïlande à notre offre assidue de négociation.

J'espère que ce complément d'information vous sera utile dans les prochains jours au cours des consultations officieuses que vous pourriez envisager de tenir sur la question.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Alounkeo KITTIKHOUN

ANNEXE III

Message daté du 11 février 1988, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao

Etant donné l'extrême gravité de la situation qui règne dans la région de Nabonoi, et afin de mettre un terme à l'inutile effusion de sang entre les peuples lao et thaïlandais, de préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans cette région et d'instaurer un climat propice au dialogue, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de la République démocratique populaire lao, conformément à la position qu'il a prise en faveur de la paix, de l'amitié et du bon voisinage et souhaitant entretenir des relations amicales et une coopération stable avec le Royaume de Thaïlande, conformément aux principes énoncés dans les deux déclarations conjointes lao-thaïlandaises de 1979, a présenté de nouvelles propositions; elles sont contenues dans le message que le Président du Conseil des ministres lao, M. Kaysone Phomvihane, a adressé le 11 février 1988 à S. E. M. Prem Tinasulanonda, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande. Comme il est dit dans ce message, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao est disposé à envoyer à Bangkok une délégation militaire ou à recevoir à Vientiane la délégation militaire thaïlandaise, en vue de tenir des consultations sur les propositions ci-après :

- 1) Les deux parties devraient immédiatement cesser le feu, éloigner leurs troupes les unes des autres, et constituer une commission militaire mixte qui serait chargée de surveiller l'application du cessez-le-feu et le retrait des troupes.
- 2) Les parties devraient créer une équipe technique de reconnaissance qui inspecterait le terrain, chercherait une solution au problème de la frontière dans la région et ferait connaître ses conclusions aux deux gouvernements.
- 3) Les deux parties devraient faire appel aux bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aux fins de l'application des accords auxquels elles parviendraient.

Dans l'espoir que nos propositions rencontreront votre bienveillante compréhension et que vous voudrez bien agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vice-Président du Conseil des ministres,  
Ministre des affaires étrangères de la  
République démocratique populaire lao,

(Signé) Phoun SIPASEUTH

ANNEXE IV

Message daté du 11 février 1988, adressé au Premier Ministre thaïlandais  
par le Président du Conseil des ministres de la République démocratique  
populaire lao

Comme Votre Excellence le sait certainement, les incidents qui se sont produits dans la région de Nabonoi (district de Botène de la province de Sayaboury) durent depuis longtemps et entraînent de graves dégâts matériels et de déplorables pertes en vies humaines pour nos deux pays. Ces incidents constituent une violation des principes énoncés dans les déclarations conjointes lao-thaïlandaises de 1979 et compromettent gravement les relations de bon voisinage entre le Laos et la Thaïlande. Ils ont pris une ampleur préoccupante, qui est de nature à menacer la paix et la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est. Cette situation grave exige un règlement immédiat du problème par la voie de négociations.

Fidèle à sa politique constante de maintien de relations traditionnelles d'amitié entre les peuples des deux pays, et légitimement soucieux comme eux de préserver la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a proposé à plusieurs reprises que les deux parties cherchent à résoudre la question des affrontements dans la région de Nabonoi, sur la base de l'égalité et sans condition préalable. Mais il est regrettable que les propositions avancées par la partie lao, dans la déclaration de la République démocratique populaire lao datée du 25 janvier 1988, n'aient pas reçu de réponse favorable. Au contraire, la situation n'a cessé de se détériorer dans la région.

Afin de faire en sorte que les deux peuples frères lao et thaïlandais cessent de s'entre-tuer inutilement, il me semble nécessaire que les forces armées des deux pays soient chargées d'organiser une réunion afin de rechercher un règlement immédiat du problème. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao est disposé à envoyer à Bangkok une délégation militaire ou à recevoir à Vientiane la délégation militaire thaïlandaise en vue de consultations sur les propositions suivantes :

- 1) Les deux parties devraient immédiatement cesser le feu, éloigner leurs troupes les unes des autres, et établir une commission militaire mixte chargée de surveiller l'application du cessez-le-feu et le retrait des troupes.
- 2) Les deux parties devraient désigner une équipe technique de reconnaissance chargée d'inspecter les lieux, de chercher une solution au problème de la frontière dans cette région et de soumettre ses conclusions à nos deux gouvernements.
- 3) Les deux parties devraient faire appel aux bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'application des accords auxquels elles parviendraient.

A/43/159  
S/19521  
Français  
Page 8

J'espère que Votre Excellence voudra bien donner une réponse favorable à nos propositions, qui témoignent de notre bonne volonté, afin de mettre un terme à cette sanglante confrontation.

Le Président du Conseil des ministres de la  
République démocratique populaire lao,

(Signé) Kaysone PHOMVIHANE

-----